



Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré Consultation publique

No du dossier : ABAT-2025/03

En application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la Municipalité de Rennaz soumet à la consultation publique, du 07.04.2025 au 27.04.2025, l'abattage de trois arbres :

Adresse :	Rue d'Arvel 29
Parcelle no :	349
Coordonnées nationales :	
Propriétaire(s) :	Ranic Zdarvko et Marina
Objet(s) concerné(s) :	Cerisier, diamètre 40 cm Pommier, diamètre 25 cm Thuya, diamètre 25 cm
Motifs :	vieillesse - chétifs
Plantation(s) compensatoire(s) :	oui

Le dossier, composé du formulaire officiel accompagné d'un plan de situation, de photographies des lieux et de la description des plantations compensatoires, est déposé à l'Administration communale, Route d'Arvel 10, 1847 Rennaz où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet.

Rennaz, le 07.04.2025

La Municipalité